



Conseil Régional de l'Épargne Publique
et des Marchés Financiers

CIRCULAIRE N° 01/2010

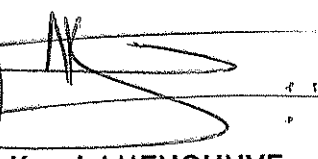
**RELATIVE A LA STANDARDISATION DES GRILLES TARIFAIRES DES INTERVENANTS
COMMERCIAUX DU MARCHE FINANCIER REGIONAL**

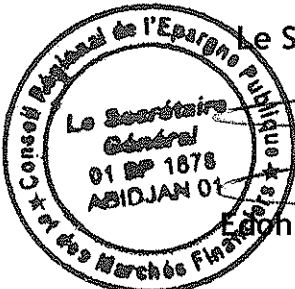
Le Secrétariat Général du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), porte à la connaissance des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI), des Banques Teneurs de Comptes / Conservateurs (BTCC) et des Sociétés de Gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (SGO) du marché financier régional de l'UMOA que, conformément aux dispositions des articles 63, 152 et 154 du Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du marché financier régional, les diverses commissions ainsi que les frais perçus sur leurs clients, doivent faire l'objet d'une homologation par le Conseil Régional.

Dans un souci d'harmonisation de la structure des tarifs soumis au CREPMF, les grilles tarifaires devront être élaborées suivant les modèles ci-joints.

Les intervenants commerciaux concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de la date de signature de la présente circulaire pour transmettre au Conseil Régional, leurs nouvelles grilles tarifaires pour homologation.

Fait à Abidjan, le 15 février 2010

Le Secrétaire Général

Edouard Kossi AMENOUNVE



P. J. : Grilles tarifaires

1. GRILLE TARIFAIRE STANDARDISEE DES SOCIETES DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (SGI)

RUBRIQUES	BASE DE CALCUL
OPÉRATIONS DU MARCHÉ PRIMAIRE	
Commissions de structuration et d'arrangement d'opérations financières de marché	Montant levé
Commission de placement de titres	Montant placé
Commission de garantie de placement (Prise ferme)	Montant de la prise ferme
Frais d'introduction en bourse	Forfait
OPÉRATIONS DU MARCHÉ SECONDAIRE	
Commission d'animation / mécanisme de liquidité	Contractuelle
Commission de courtage sur transactions ordinaires	Montant de la transaction
Commission de courtage sur opération d'acheté/vendu	Montant de la transaction d'acheté/vendu
Commission de courtage sur transaction sur dossier	Montant de la transaction sur dossier
CONSERVATION DE TITRES ET TENUE DE COMPTE	
Commission de conservation	Valeur du portefeuille d'actifs conservés
Frais de tenue de compte	Forfait par ligne
Commission de gestion sous mandat	Valeur du portefeuille sous gestion
AUTRES SERVICES	
Commission de transfert de titres	Forfait par ligne
Commission de nantissement de titres	Forfait par ligne
Frais d'ouverture de compte	Forfait
Frais de clôture de compte	Forfait

2. GRILLE TARIFAIRE STANDARDISEE DES SOCIETES DE GESTION DE PATRIMOINE (SGP)

RUBRIQUES	BASE DE CALCUL
Commission de gestion sous mandat	Montant du portefeuille sous gestion

3. GRILLE TARIFAIRE STANDARDISEE DES BANQUES TENEURS DE COMPTES / CONSERVATEURS (BTCC)

RUBRIQUES	BASE DE CALCUL
SERVICE DE TENUE DE COMPTE/CONSERVATION	
Commission de conservation	Valeur du portefeuille conservé
Frais de tenue de compte	Forfait par ligne
AUTRES SERVICES	
Commission de transfert de titres	Forfait par ligne
Commission de nantissement de titres	Forfait par ligne
Frais d'ouverture de compte	Forfait
Frais de clôture de compte	Forfait

4. GRILLE TARIFAIRE STANDARDISEE DES SOCIETES DE GESTION D'OPCVM (SGO)

RUBRIQUES	BASE DE CALCUL
Commission de souscription	Valeur des parts souscrites
Commission de rachat	Valeur des parts rachetées
Frais de gestion	Valeur de l'actif géré